



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 14 juillet 2020

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 382 008 \$ dont :
 - 1.1 1078 \$ pour l'achat de volumes pour la bibliothèque municipale,
 - 1.2 57 107 \$ pour l'aménagement de la halte-vélo du rang des Soixante (80% de ce montant est remboursé par une subvention),
 - 1.3 101 856 \$ pour l'acquisition de structure de jeux.
- 2 Rapports des élus
 - 2.1 L'évaluation des propriétés en fonction de l'obtention des Fleurons du Québec aura lieu au cours du mois d'août.
 - 2.2 Le CCE a tenu deux rencontres via ZOOM au cours de la période de confinement et s'est réuni hier soir (13 juillet).
 - 2.3 Au chapitre des loisirs, le camp de jour se déroule de façon satisfaisante et les activités physiques tenues dans la patinoire les lundi soirs n'ont attiré à ce jour qu'environ 5 personnes.
 - 2.4 En ce qui concerne la sécurité publique, on signale des sorties de pompiers pour des feux de champ et de camp. Quelques interventions ont été faites avec d'autres municipalités. La SQ est présente sur le territoire pratiquement tous les jours. Et le bruit des embarcations sur la rivière semble bien contrôlé.
 - 2.5 Le Maire souligne sa participation par internet à plusieurs rencontres de la MRC et de l'AIBR. Aucun des organismes intermunicipaux ne tiendra de rencontre durant le mois d'août. La municipalité a suivi toutes les recommandations et obligations imposées par le gouvernement dans la gestion de la COVID-19.

- 3 Les municipalités rurales de la MRC ont embauché il y a quelques années un préventionniste (posté à Saint-Jean-Baptiste) dont la tâche est de s'assurer du respect des normes de sécurité incendie sur leur territoire. Cette année, sa tâche s'étendra aux établissements de niveau moyen (commerces et entreprises, édifices de trois logements et plus ainsi que les bâtiments agricoles sans animaux).
- 4 Dans le cadre des travaux de réfection du ponceau de la rue Comtois, le contrat de surveillance a été attribué à la firme d'ingénieurs BHP pour une somme de 19 950 \$ (plus taxes).

5 PÉRIODES DE QUESTIONS DES CITOYENS

- 5.1 Environ 8% des citoyens se sont prévalus de la possibilité de reporter sans frais d'intérêt les paiements de taxes municipales prévus les 15 avril et 15 juin. Il semble que ce nombre corresponde à la moyenne des autres années.
- 5.2 Aucune date n'est encore annoncée par le MTQ pour le redressement de la déviation de la route 223 à la sortie du village en direction de Beloeil. À ce jour, aucun accident n'a été signalé à cet endroit.
- 5.3 Les travaux de réfection nécessaires sur la rue Val d'Or devraient être effectués d'ici la fin du mois de juillet.
- 5.4 Un citoyen conteste la légitimité de consacrer une somme de 625 000 \$ à des travaux qui ne bénéficient qu'à 3 contribuables de la rue Comtois. Le Maire répond que la municipalité est responsable d'assurer à tous les contribuables les mêmes services et infrastructures. Les résidents de la rue Comtois ont besoin de ce ponceau pour se désenclaver et avoir accès à la rue Richelieu.
- 5.5 À cause des exigences de distanciation physique entre les participants à la réunion publique mensuelle du conseil municipal, la salle était disposée de façon à respecter la distance de 2 mètres entre chacun. De ce fait, les élus ont dû siéger sur le même plancher que les citoyens présents (6) et non sur l'estrade. Cette nouvelle disposition rendait l'atmosphère plus conviviale pour ces derniers. À cette constatation d'un participant, les élus ont déclaré ne pas s'être sentis dépayés ou gênés de cet état de choses.

Liste des sigles utilisés :

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu

CABVR: Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu

CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)

CCI : Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE: Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GES : Gaz à effet de serre

MADA : Municipalité amie des aînés

MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation

MTQ : Ministère du transport du Québec

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud
(Usine de biométhanisation des résidus organiques)

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec